



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 142 du 29 mars 2021

Etablissement Français du Sang L'EFS, un service public unique et des professionnel-le-s à sauvegarder

L'EFS est un établissement public de l'État et est placé sous la tutelle du ministre en charge de la Santé et des Solidarités.

Sa mission première, qui est une mission de service public, consiste à assurer l'autosuffisance de la France en produits sanguins.

Depuis 2001, les 9 000 salarié-e-s sont régis par une Convention collective qui n'a à ce jour fait l'objet d'aucune rénovation quinquennale.

La fédération CFDT Santé-Sociaux demande une enveloppe budgétaire pour l'EFS à la hauteur des besoins de revalorisation et de rémunération afin de conserver son attractivité. Cette enveloppe devra être a minima comparable à ce qu'ont obtenu la FPH et l'associatif pour le secteur sanitaire lors du Ségur.

Dans le contexte actuel, l'EFS doit faire face aux impacts de la modification des règles en matière de TVA, de la baisse de la subvention CNAM de 10 M€ et des surcoûts liés à la Covid d'environ 12 M€.

La fédération CFDT Santé-Sociaux s'inquiète de la dégradation économique à venir de l'EFS, des conséquences sur les professionnel-le-s, sur l'emploi ainsi que sur la pérennité de son activité.

Les professionnel-le-s de l'EFS sont une partie intégrante du système de soins français et assurent une mission de service public. Ils possèdent les mêmes diplômes que leurs collègues hospitaliers et doivent obtenir la même reconnaissance.

La fédération CFDT Santé-Sociaux, déterminée à obtenir cette reconnaissance, va prochainement porter ses revendications pour l'EFS au Ministère.

Contacts :

Clotilde CORNIÈRE

Secrétaire nationale
Classifications/Rémunérations
Tél : 06 24 41 22 93
ccorniere@sante-sociaux.cfdt.fr

Véronique LE BRETON

Secrétaire fédérale
Associations & Entreprises
nationales
Tél : 06 24 29 58 80
vlebreton@sante-sociaux.cfdt.fr